

logement. Je crois que la motion proposée par mon collègue, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) est valable tant dans son esprit que dans son essence.

M. le Président: Comme il est 18 heures, j'ai le devoir d'informer la Chambre qu'en conformité de l'article 62(11) du Règlement, le débat sur la motion est terminé.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RÉGIONAL—LA NOUVELLE-ÉCOSSE—LES RESSOURCES HOUILLÈRES DU CAP-BRETON. B) LE FINANCEMENT PAR LE GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

M. David Dingwall (Cape Breton-Richmond-Est): Monsieur le Président, j'ai posé le 8 mai dernier une question au ministre de l'Expansion industrielle régionale, et sa réponse m'a quelque peu étonné. Il a affirmé que des fonds avaient été approuvés pour l'ouverture d'une galerie à la mine Donkin. Depuis lors, des déclarations ont été faites par le président du conseil d'administration de la Société de développement du Cap-Breton de même que par le président directeur général de cette société, portant qu'aucun crédit n'avait été approuvé. Le secrétaire de presse du ministre de l'Expansion économique régionale ne sait pas si des crédits ont été approuvés pour l'ouverture de nouvelles galeries en vue de l'exploitation des ressources houillères du Cap-Breton. Il n'y a eu absolument aucune approbation du genre. Une demande a été présentée à cet effet au Conseil du Trésor, mais le ministre a très commodément dit à la Chambre et à vous, monsieur le Président, que cette dépense avait été approuvée. Je ne dirais pas que le ministre a induit de plein gré la Chambre en erreur, mais il y a certainement de bonnes raisons qui nous portent à le croire.

Peu importe ce que le ministre a dit, sa réponse n'est pas satisfaisante. Le Cap-Breton est une région industrielle et nous voulons que le gouvernement canadien s'engage catégoriquement à mettre ce bassin houiller en valeur. Je signale au secrétaire parlementaire que la politique énergétique s'appuie principalement, en principe et en pratique, sur l'utilisation du charbon du Cap-Breton. C'est la voie sur laquelle le gouvernement conservateur de la Nouvelle-Écosse s'est fondamentalement engagé.

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a des obligations envers le gouvernement néo-écossais. Il a des responsabilités envers les collectivités houillères qui dépendent en grande partie de la viabilité des mines de charbon et de leur mise en valeur pour trouver des emplois, progresser économiquement et créer de l'emploi pour leurs familles. Si le ministre ne prend pas d'engagements envers le gouvernement provincial et les citoyens de cette région, il abdique ses responsabilités à

L'ajournement

titre de ministre de la Couronne et désavoue carrément le premier ministre conservateur de cette province, John Buchanan.

Devant un vaste auditoire de travailleurs du Cap-Breton, le premier ministre (M. Mulroney) a déclaré qu'il portait un intérêt particulier aux secteurs houiller et sidérurgique. Quand les hommes politiques font des promesses, surtout s'ils deviennent ensuite premier ministre du Canada, ils doivent les remplir. Le premier ministre permet à son ministre de l'Expansion industrielle régionale d'abandonner à son sort une industrie extractive de ma province, sans que le gouvernement canadien s'engage fermement à intervenir.

• (1805)

Que le ministre veuille signaler que Devco a réalisé des profits pour la première fois depuis de longues années, fort bien. Mais il n'a pas à s'en flatter. Le président de la société non plus, d'ailleurs. On le savait avant que le gouvernement arrive au pouvoir, et il n'y a pas de rapport. Il est étrange que le ministre se soit empressé de nous dire que Devco avait réalisé des bénéfices sans pouvoir préciser de quel ordre ils étaient, parce que ses états financiers n'ont pas encore subi de vérification comptable. Cela porte à confusion, ou tout au moins, monsieur le Président, on pourrait prétendre que c'est une déclaration trompeuse.

Pourquoi le ministre refuse-t-il de jouer franc jeu et de nous donner les réponses? Je vais vous le dire. C'est parce que le gouvernement a opposé une fin de non-recevoir aux demandes du gouvernement de la Nouvelle-Écosse concernant le développement houiller dans l'île du Cap-Breton. Le gouvernement a refusé les demandes des collectivités minières de ces régions. Il refuse de subventionner davantage les houillères. Il veut bien financer quelques travaux de recherche, mais refuse de continuer d'aider les nouvelles exploitations minières du Cap-Breton.

Le ministre a affirmé que la société n'avait pas tenu sa promesse. Un groupe de 1,200 mineurs manifestent parce que le gouvernement national refuse de s'engager. Non seulement cela trahit l'absence d'une politique de développement régional, mais cela contredit tout ce que le premier ministre aurait tenté de faire pour rapprocher les deux niveaux de gouvernement. Sa tentative a échoué.

Deux choses ont pu se passer. Ou bien le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a laissé tomber sa demande de fonds supplémentaires pour les houillères de Glace Bay—et je voudrais que le secrétaire parlementaire fasse le point à ce sujet—ou bien le premier ministre a pu ordonner au ministre de l'Expansion économique régionale de modifier le mandat de la Société de développement du Cap-Breton pour en faire une entreprise commerciale, vu que le gouvernement n'était plus disposé à aider davantage les houillères. Voilà une politique énergétique boîteuse, appliquée par un ministre infirme, sous les ordres d'un premier ministre malade, chef d'un gouvernement impuisant.